



AUTORITÉ
DES
SERVICES
ET MARCHÉS
FINANCIERS

8 avril 2020

Q&As de la FSMA relatives à l'application des AuPs EMIR

Question-réponse de la FSMA 2019 revue

Q : Dans le cas d'une entreprise ayant un nombre limité de contrats dérivés pour lesquels il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice comptable sous revue, faut-il encore effectuer les procédures ?

A : Si l'entreprise a un nombre limité de contrats dérivés pour lesquels il n'y a pas eu de modifications au cours de l'exercice comptable sous revue le réviseur peut proposer à la FSMA de ne pas effectuer de procédures. La FSMA confirmera son accord ou peut demander d'effectuer certains contrôles en fonction du résultat des procédures effectuées précédemment.

Nouvelle question-réponse 2020

Q. Un seul rapport relatif à l'exécution des AuPs peut-il couvrir plusieurs sociétés faisant partie d'un même groupe ?

A. Le réviseur peut opter de couvrir plusieurs sociétés d'un même groupe dans un seul rapport.

